

Séquences

Le film dans la représentation du mal

Numéro 15, décembre 1958

URI : id.erudit.org/iderudit/52209ac

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN 0037-2412 (imprimé)
1923-5100 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(1958). Le film dans la représentation du mal. *Séquences*, (15), 20–21.

Tous droits réservés © La revue Séquences Inc., 1958

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

VOIX AU DELÀ DE L'ÉCRAN

Le film dans la représentation du mal

"Admettons donc que le film idéal lui-même puisse représenter le mal : faute et chute, mais qu'il le fasse dans un but sérieux et sous des formes convenables, en sorte que sa vision aide à approfondir la connaissance de la vie et des hommes, à améliorer et à élever l'esprit". Pie XII (1)

Dans son allocution du 28 octobre 1955 aux membres de l'Union internationale des directeurs de cinéma et des distributeurs de films, Pie XII reconnaît la place très importante du mal dans la vie de l'homme; il énumère quelques-uns des vices qui courent partout à travers l'histoire et fixe les conditions d'après lesquelles la représentation du mal au cinéma lui apparaît légitime. Le pape rappelle ensuite que la Bible, ce miroir fidèle de la vie, renferme des narrations du mal qui sont des modèles du genre. Le lecteur sérieux, dit-il, loin d'être troublé par ces récits, en tire des leçons pour sa propre conduite personnelle.

Nous ne croyons pas trahir la pensée du souverain pontife en groupant sous trois chefs de division les idées qu'il exprime sur les conditions nécessaires à la représentation du mal au cinéma.

1. LE MAL COMME OBJET DE REPRESENTATION

Un film idéal peut-il prendre le mal comme objet de représentation ?

Non, répond Pie XII

si la perversité et le mal sont présentés par eux-mêmes;

si ce mal représenté est approuvé, au moins de fait;

si le film exalte ou justifie la perversité; si le film est l'apologie ou l'apothéose du mal.

Oui, répond Pie XII,

lorsque la représentation du mal incite à le condamner;

quand le conflit avec le mal et même sa victoire temporaire sert par rapport à tout

l'ensemble à faire comprendre plus profondément la vie, sa bonne direction, le contrôle de sa propre conduite, à éclairer et à consolider le jugement et l'action.

Pie XII affirme aussi que le film idéal doit **manifester sa réprobation dans tout le cours de la représentation et non pas seulement dans la conclusion.**

Nulle part, dans son allocution, Pie XII ne circonscrit le champ d'investigation du réalisateur, ne limite les sujets que le mal offre à son choix, ne fixe de "tabous". Le souverain pontife s'intéresse moins à l'objet même du mal qu'à l'état d'esprit avec lequel le cinéaste entend s'en servir. La pensée du pasteur de l'Eglise rejoint celle du philosophe chrétien Jacques Maritain : "La question essentielle, dit ce dernier, n'est pas de savoir si un romancier peut ou non peindre tel ou tel aspect du mal. La question essentielle est de savoir à **quelle hauteur** il se tient pour faire cette peinture, et si son art et son cœur sont assez purs, et assez forts, pour le faire sans connivence. Plus le roman descend dans la misère humaine, plus il exige du romancier des vertus surhumaines". (2) La hauteur — à laquelle le romancier (ou le cinéaste — son problème est le même) doit se tenir exige avant tout une saine conception du réel. Du réel de la nature de l'homme, non pas telle que l'artiste peut la travestir en la revêtant de ses préjugés ou de ses passions, mais bien telle qu'elle existe de par la volonté de Dieu. Il y a un ordre de la nature

(1) Pie XII *Le Film idéal* — Cf No 74 des Actes pontificaux (CINEMA, TELEVISION), Institut Social Populaire, Montréal, p. 22.

(2) Jacques Maritain, *Art et Scolastique*, Rouart et fils, Paris, 1935, p. 298.

et un ordre de la grâce contre lesquels l'artiste ne peut rien. La liberté de l'artiste n'a pas de droit contre une réalité située en dehors de son imagination.

Le mal n'est pas une simple infraction d'un code moral gênant, mais une désagrégation de l'homme même. Paul Claudel, dans son livre **Positions et Propositions**, a écrit une page fulminante contre certains romans "dits" réalistes : "Les livres que je viens à ouvrir aujourd'hui ne sont remplis que d'exhibitionnistes et d'obsédés, de misérables créatures avachies et détrempées, sans vertu, sans os, sans nerf, sans volonté, sans intelligence, et surtout sans cœur. (...) C'est la fin de l'expérience païenne que nous avons recommencée une fois de plus. Et cette fin n'est autre que le terme fatal de tous les paganismes et de toutes les religions de la nature. C'est l'anti-nature". (3) L'anti-nature apparaît bien être cette création trompeuse d'écrivains qui n'osent pas appeler le vice par son nom, qui, au lieu de mettre à nu les passions, tentent de les anoblir ou de les exalter. Pour employer une expression d'Henri Massis, ce sont des artistes "qui se laissent prendre au masque, et les pires masques sont ceux où nous cherchons à nous celer ce que nous sommes". (4) Les artistes qui, au nom du réalisme, réclament la liberté de représenter l'homme et le monde suivant l'arbitraire de leur amoralisme ou immoralisme, se trouvent à trahir de façon paradoxale, les exigences du réalisme même.

2. LA FORME DE LA REPRESENTATION DU MAL

Le mal même désapprouvé ne doit pas, selon Pie XII, "être présenté sous des formes provocantes, insidieuses, corruptrices".

C'est ainsi, par exemple, que le réalisateur Joannon, dans son film *LE DESERT DE PIGALLE*, réussit à dépeindre ce quartier de prostitution avec sa faune de filles perdues et de souteneurs sans recourir à des images scabreuses et scandaleuses. Tel n'est pas le cas de certains films du genre qui, sous le prétexte d'éveiller l'attention vigilante du public sur un problème social, tendent plutôt à nourrir la curiosité malsaine du spectateur. Ces films fustigent la corruption,

* * *

ETUDE

1. Que pensez-vous de la représentation du mal dans ces deux films de Fellini : *LA STRADA* et *LES NUITS DE CABIRIA* ?
2. Étudiez les facteurs circonstanciels qui peuvent empêcher certains spectateurs de dominer le mal représenté dans un film honnête.

Décembre 1958

mais ils sont eux-mêmes corrupteurs par leurs formes indécentes.

3. LE PUBLIC ET LA REPRESENTATION DU MAL

Selon Pie XII, le public auquel la représentation du mal est offerte "doit être en état de le dominer et de lui résister".

Cette troisième condition à la représentation du mal ressortit à des éléments subjectifs qui affectent telle ou telle catégorie de spectateurs. Le retentissement moral d'une oeuvre dépend de la capacité de réception honnête ou malhonnête de telle ou telle personne. Un film comme *La Strada* a pu être considéré par les uns comme une oeuvre immorale, et par les autres comme une oeuvre d'une haute portée spirituelle. C'est que les premiers se sont arrêtés à déplorer l'union irrégulière de Gelsomina et de Zampanò; ils n'ont pas compris que le film tendait surtout à montrer le cheminement de la grâce dans l'âme des protagonistes. On ne saurait tenir Fellini pour responsable d'un scandale qu'il n'a ni voulu ni recherché d'aucune façon.

"Dominer le mal" dans un film de soi honnête et "lui résister" dépendent de conditions très variées d'âge, de maturité, d'éducation, de mentalité, de sensibilité, de pays, et de cent autres facteurs circonstanciels indépendants de la volonté du réalisateur. La seule responsabilité des directeurs de cinéma et des distributeurs de films est de ne pas se livrer à une surenchère des mérites intrinsèques d'une oeuvre et d'attirer dans les salles tout le public possible. Il leur faut admettre, d'après les données de la plus élémentaire psychologie, qu'une oeuvre honnête mais forte ne saurait convenir à tous les adultes pris en bloc ni, à plus forte raison, à des enfants. De son côté, le spectateur devra se faire une idée préalable du film qu'il désire voir en consultant des personnes fiables ou en recourant à la cotation des Centres de Cinéma. C'est à lui-même ensuite d'obéir à sa conscience d'après l'expérience qu'il a de sa sensibilité particulière au mal dans un film.

(3) Paul Claudel, *Positions et Propositions*, t. 2, Gallimard, Paris, 1928, p. 54.

(4) Henri Massis, *Réflexions sur l'art du roman*, Plon, Paris, 1927, p. 50.

RECHERCHES

1. Faites l'étude du chapitre VI du livre d'Henri Massis signalé dans cet article.
2. Choisissez un film connu qui expose le mal (vol, meurtre...) et voyez comment il le présente au public. Ce film peut-il être pernicieux ?